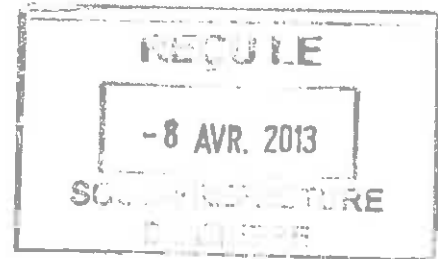


N°	3	4	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil treize Le vendredi 29 mars 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 22 mars 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>
- Approbation du compte-rendu du CA du 20/02/2013	Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. MAQUET, M. SENEAL. Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. PATIN.
DATE DE LA CONVOCATION :	
7 mars 2013	<u>- Approbation du compte-rendu du CA du 20 février 2013</u> <i>Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice 15	
Présents 3	
Votants 3	



Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : *05/04/2013*
Acte exécutoire le : *05/04/2013*
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
IPIB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.epib-bresle.com

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
IPIB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.epib-bresle.com



EPTB Bresle

**Institution Interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle**

3 rue Sœur Badlou - 76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - Institution.bresle@wanadoo.fr
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MERCREDI 20 FEVRIER 2013

report du CA DU 14/02/13 faute de quorum

Pièces à faire signer aux Conseillers généraux :
- Feuille de présence

Salle de réunion rez-de-chaussée - Maison de retraite d'Aumale (76390) - aile de droite - 9h30

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 20 FEVRIER 2013

**

COMPTE RENDU

**

Étaient présents :

M^{me} GAOUYER, Présidente de l'Institution et Conseillère générale du canton d'Eu
M. DESTRUEL, Conseiller général du canton de Gamaches, représentant du
Président du Département de la Somme

M^{me} ETIENNE, Payeur départemental de la Seine-Maritime

M. BILLARD, Directeur - EPTB Bresle

Mme de SAINT GERMAIN, Secrétaire-comptable - EPTB Bresle

M. LEFRANCQ, Animateur de bassin versant- EPTB Bresle

Mme MELET, Animatrice du SAGE - EPTB Bresle

M. MICHEL, Chargé d'études "restauration de la continuité écologique" - EPTB
Bresle

Mme GERBERT-GENTHON, DERE Conseil général de la Seine Maritime

M. MAUGENDRE, DERE Conseil général de la Seine-Maritime

Absents ou excusés :

M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray Saint Germer

M. DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville

M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie

M. BIGNON, Député - Conseiller général du canton d'Oisemont

M^{me} HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est

M. JACOB, Conseiller général du canton d'Hallencourt

M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest

M. LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin

M^{me} LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle

M^{me} LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale

M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault

M. PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers, représentant du Président
du Conseil général de l'Oise

M. SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, représentant du
Président du Conseil général de la Seine-Maritime

M. CARRÉ, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme

M^{elle} GILARD, Direction du développement des Territoires - Conseil général de
l'Oise

M^{me} LABOUCARIÉ, Directrice de l'environnement - DERE - Conseil général de la
Seine-Maritime

M. LOGEREAU, Direction du développement des Territoires - Service
environnement - Conseil général de l'Oise

M. MACKELBERG, Animateur « Agro-environnemental » - EPTB Bresle

M^{me} MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme

M^{me} TEULIÈRES, Directrice de l'environnement - Conseil général de l'Oise

M. TUEUR, Direction du développement des Territoires - Service environnement -
Conseil général de l'Oise

M^{me} VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 20 FEVRIER 2013

**

COMPTE RENDU

**

SOMMAIRE

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 28 novembre 2012 (report du CA du 20 novembre 2012)	4
2. Débat d'Orientations Budgétaires 2013	4
3. Point informatif sur la trésorerie de l'Institution	13
4. Natura 2000	14
5. Étude de gouvernance de l'eau	15
6. Les conventions au titre de la Continuité écologique	15
7. Avis de l'EPTB sur la doctrine départementale seinomarine relative aux voiries inondables	16
8. Evolution et prise en compte des nouveaux textes revalorisant les primes suivantes : Indemnité Spécifique de Service et Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture	17
Annexes	18

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 20 FEVRIER 2013

**

COMPTE RENDU

**

Début de séance à 9h30. Mme la Présidente remercie les invités de leur présence.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 28 novembre 2012 (report du CA du 20 novembre 2012)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2013

Mme GAOUYER donne la parole à M. BILLARD et à Mme DE SAINT GERMAIN, pour la présentation des données financières qui permettront de débattre sur les orientations budgétaires de l'Institution.

M. BILLARD présente aux élus, sous forme de graphiques circulaires, les dépenses et les recettes de l'Institution, par section et par chapitre budgétaire. Mme de SAINT GERMAIN commente les données projetées.

Les graphiques soulignent, sur le plan de la section de fonctionnement :

- d'une part, l'importance du poste de dépenses affecté au personnel (59%), le résiduel (41%) comportant les dépenses de structure de l'Institution, les études en cours (finalisation du SAGE de la Bresle, étude de délimitation des zones humides, étude de la Gouvernance sur le bassin de la Bresle entre autre)...
- d'autre part, que les ressources permettant le financement des activités de l'Institution proviennent très majoritairement (97%) des dotations des Départements et des financements des divers partenaires (AESN, FEDER, Conseils régionaux, Seinormigr, ONEMA,...) reçus au titre des missions effectuées. Parmi ces recettes de fonctionnement, il est noté l'importance substantielle des dotations départementales qui représentent à elles seules, 56% des recettes globales sur cette section.

Pour ce qui concerne les opérations d'investissement, une part concerne les opérations de restauration de la continuité écologique (29% des dépenses et 49% des recettes totales d'investissement). Ces opérations s'équilibrent dans le temps en dépenses et en recettes. Une autre part (section 20) concerne la réalisation de l'étude hydraulique sur le sous-bassin versant de Longroy à hauteur de 42% des dépenses contre 44% des recettes totales sur cet investissement. Enfin, les dépenses sur le chapitre 21 (acquisition d'un véhicule et de matériels informatiques - 29% des dépenses de la section) viennent compléter les dépenses de la section "investissement".

Mme GAOUYER explique que ce bilan et cette configuration budgétaires ne sont pas réjouissants pour l'avenir : l'Institution proposant ses services dans de nombreux domaines a vu ses charges salariales augmenter au cours des 4 dernières années (+30%), sans qu'en contrepartie, les dotations départementales n'évoluent à la même vitesse (+9%).

Elle évoque, à ce titre, le recours récent à une ligne de trésorerie, recours qui s'est avéré indispensable, avec un premier tirage de fonds courant février 2013.

Mme GAOUYER donne ensuite la parole à M. BILLARD, pour l'exposé des différentes missions de l'Institution, prévues en 2013.

- le SAGE Bresle : sous-traitance de la fin du SAGE (FCT)

M. BILLARD rappelle qu'afin d'accélérer la rédaction des documents du SAGE, il a été souhaité, par notre principal financeur, qu'est l'Agence de l'Eau, que soit sous-traité l'ensemble des phases qui restaient à réaliser.

Un marché a ainsi été lancé en 2012. Le bureau d'études SAFEGE a été retenu pour un montant total de 286 379,80 €. Le marché lui a été notifié en juin 2012. L'achèvement de la prestation est prévu 1^{er} semestre 2014.

Les financements obtenus sur ce marché sont les suivants :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 70%, soit une subvention d'un montant de 200 466 €
- Conseil Régional de Picardie : 5,20 %, soit une subvention d'un montant de 14 891,75 €

Le solde de l'opération, soit 71 022,05 €, est à la charge de l'Institution.

M. BILLARD indique que sur la base des prospectives qui sont faites en ce moment par les services de l'Institution notamment sur 2013, un déficit de fonctionnement semble être inéluctable. D'un montant assez important (> 100k€), il laisse percevoir les difficultés que connaît ou connaîtra l'Institution sur l'exercice qui vient notamment parce que la totalité des dépenses liées au SAGE se feront semble t'il sur cet exercice.

M. MAUGENDRE souhaite savoir si l'Institution a perçu des avances au titre des dépenses afférentes à ce dossier.

Mme MELET, explique que le coût du SAGE, pour l'Institution, en 2013 est important, et qu'il n'est pas possible d'obtenir des avances de financements de l'Agence de l'Eau, vu le montant de l'étude. Les financements seront perçus une fois les factures acquittées. En l'occurrence, l'Institution a du honorer une avance au marché sur 2012, avance qui n'a pas été perçue comme une facture par l'Agence et qui donc n'a pas donné lieu aux versements salvateurs des subventions.

Mme GERBERT-GENTHON et M. MAUGENDRE indiquent qu'ils vont se renseigner auprès de l'Agence, pour voir si un peu plus de fluidité dans les avances/acomptes est envisageable pour l'Institution.

Mme MELET fait également le point sur ce dossier en dressant son état d'avancement. Elle souligne une forte mobilisation des élus aux réunions de CLE et précise notamment, que les rapports de diagnostic et de scénario tendanciel seront soumis, pour adoption à la CLE, le 11 mars 2013.

- Restauration de la continuité écologique (INVT)

M. BILLARD indique sur ce point que trois opérations lancées en 2012 devraient se poursuivre en 2013 voire même s'achever. Il laisse la parole à M. MICHEL pour préciser les choses

M. MICHEL rappelle que dans le cadre de la démarche de restauration de la continuité écologique dans laquelle l'Institution s'est engagée, trois opérations lancées en 2012 doivent être suivies de travaux en 2013. Ces opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires, l'institution étant mandataire

pour le compte de ces personnes. Même si pour deux d'entre elles (Saint Léger-sur-Bresle et Sénarpont), les travaux devraient débiter cette année, pour le cas de Longroy, les travaux dépendant d'un accord de la SNCF voire de RFF, il est possible que cela soit retardé. Pour l'instant tout ceci n'est qu'une supposition et tout sera mis en œuvre pour que les travaux sur ces 3 projets débutent néanmoins en 2013.

M. BILLARD explique qu'au titre de ces opérations, l'incidence budgétaire pour l'Institution est nulle, hormis l'impact sur la trésorerie.

M. MICHEL présente ensuite un diaporama sur les opérations de restauration de la continuité écologique. Tout d'abord, il rappelle le contexte réglementaire de l'intervention de l'EPTB de la Bresle et les impacts des ouvrages « non-conformes » sur les remontées des poissons et le transport sédimentaire naturel des cours d'eau.

Mme GAOUYER rappelle que pour intervenir l'Institution de la Bresle doit, au préalable, obtenir un accord écrit des propriétaires concernés, accord notamment qui entérinera leur participation à la réalisation du projet, au droit de leur ouvrage.

La 1^{ère} opération, réalisée sur le moulin de Saint-Léger-sur-Bresle, sera un élément moteur et servira d'exemple pour les autres ouvrages.

M. MICHEL présente la programmation 2013 des opérations de restauration de la continuité écologique :

- Ouvrage situé à Saint Léger-sur-Bresle : réalisation d'une passe à poissons sur le site du moulin de M. Laroche

L'estimatif de l'opération est d'environ 78 000 € TTC, les financements attendus sur cette opération sont les suivants : 60% de l'Agence de l'Eau et 40% du propriétaire (particulier).

Le maître d'œuvre retenu pour cette opération est SOGETI. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise REVET. L'achèvement des travaux est prévu pour juin 2013. Néanmoins, l'opération complète ne sera réellement terminée qu'après le dernier versement du propriétaire, soit fin 2014.

- Ouvrage situé à Sénarpont : réalisation d'un effacement d'ouvrage

L'estimatif de l'opération est d'environ 203 000 € TTC, les financements attendus sur cette opération sont les suivants : 80% de l'Agence de l'Eau et 20% du propriétaire (il est possible de noter, dès à présent, qu'une subvention de 100% sera sollicitée auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation des travaux. Cette sollicitation permettra, si elle est acceptée, de diminuer la part de financement incombant au propriétaire de l'ouvrage).

Le maître d'œuvre retenu pour cette opération est BIOTEC. La consultation pour le marché de travaux sera lancée courant 1^{er} trimestre 2013. Les travaux devraient être terminés pour mai 2014. L'achèvement complet de l'opération est prévu pour la fin 2014, le temps de percevoir l'ensemble des recettes afférentes au projet.

- Ouvrage situé à Longroy / Renaturation de cours d'eau / réhabilitation d'une zone humide

L'estimatif de l'opération est d'environ 294 000 € TTC, les financements attendus sur cette opération sont les suivants : 80% de l'Agence de l'Eau et 20% du propriétaire (commune de Longroy).

Le maître d'œuvre retenu pour cette opération est BIOTEC. La consultation pour le marché de travaux sera lancée courant 1^{er} trimestre 2013. Les travaux devraient être terminés pour mai 2014. L'achèvement complet de l'opération est prévu pour la fin 2014, le temps de percevoir l'ensemble des recettes afférentes au projet.

Aux côtés des opérations qui se poursuivent sur 2013, de nouvelles devraient également débuter :

- Ouvrage FICHET (commune de Oust Marest) : réalisation d'un effacement d'ouvrage permettant de restaurer outre la continuité écologique, une certaine fonctionnalité des milieux aquatiques.
- Ouvrage MONTROY (communes de Gauville et Aumale) : il est envisagé de mettre en place sur ce site une opération de grande envergure écologique. Cette solution devra être étudiée en partenariat avec la commune d'Aumale, propriétaire d'une partie des terrains où le projet aurait lieu. La solution s'oriente vers une opération vitrine de restauration de cours d'eau en adéquation avec les problématiques Natura 2000 du secteur. Un financement à 100% par des fonds publics sera sollicité.
- Ouvrage MAUQUIT (commune d'Aumale) : solution envisagée ; arasement partiel avec mise en place d'une rampe à anguilles.
- Ouvrage ERAM (commune de Blangy-sur-Bresle) : un aménagement de type pré-barrage est envisagé au droit de cet ouvrage sur lequel aucune autre solution ne peut être envisagée.
- Ouvrage de NESLETTE (commune de Neslette) : un effacement d'ouvrage est prévu.

Les opérations de restauration de la continuité écologique, réalisées par l'Institution, pour le compte de propriétaires privés, sont contractualisées par conventions de mandat.

Mme GAOUYER précise que l'Institution a tout mis en œuvre pour que les coûts résiduels à la charge des propriétaires soient les plus faibles possibles.

Sur ce point, M. MICHEL précise que le temps dévolu à l'administratif est vraiment très conséquent puisqu'il représente plus de 55% de son temps de travail global.

- Les animations "nature et pêche" pour 2012 (FCT)

M. BILLARD rappelle que le coût de ces animations, pour l'Institution, est de 16 000 € de sous-traitance à un prestataire extérieur contre 4 000 à 4 500 € de recettes au titre des participations des écoles et des centres aérés.

Pour ces animations, il rappelle que l'Institution prend appui sur sa propriété, composée notamment d'un petit plan d'eau et située sur la commune de Nesle l'Hôpital.

Mme GERBERT-GENTHON demande combien d'enfants sont concernés par ces animations.

M. BILLARD répond que ce sont plus de 2 500 enfants environ, qui, chaque année, bénéficient des animations "nature et pêche" proposées par l'Institution. Les participations sollicitées auprès des écoles et centres aérés sont de 52 € la journée et 33 € la demi-journée.

M. MAUGENDRE souhaite savoir pourquoi ces animations sont payantes.

M. BILLARD explique qu'il s'agissait d'un choix des élus de l'Institution de ne faire payer que 20% environ du coût de l'animation puisqu'à ce coût, s'ajoutait aussi le transport des enfants.

Il précise de plus que la demande de la part des établissements scolaires du bassin est très forte et que notre marché de prestations est volontairement bridé en raison du contexte budgétaire tendu.

Mme GAOUYER indique que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie souhaite une évolution de ces animations notamment par ciblage de publics différents (lycées plus que les primaires et collèges).

S'agissant du coût des prestations, elle imagine que ses prédécesseurs ont certainement souhaité, par l'intermédiaire d'un coût peu élevé, responsabiliser les établissements qui souhaitaient en bénéficier.

- Travaux lancés par l'Institution pour son compte : travaux d'amélioration des locaux et travaux d'entretien de sa propriété de Nesle l'Hôpital (FCT)

M. BILLARD présente les travaux de réfection des locaux engagés en 2012, qui se poursuivront sur 2013 au travers de 2 chantiers :

- Les travaux de réfection de la future salle de réunion, du coin cuisine et du couloir dont le marché a été attribué à l'entreprise AEI de Chepy (Association qui emploie des jeunes en réinsertion) pour un montant de 17 261,15 € TTC (AE/CP prise en novembre 2012 dont 4 315 € ont déjà été réglés sur 2012).

- Les travaux de réfection des sols amiantés par recouvrement. Une autorisation d'engagement faite suite la DM n°2 au budget 2012, à hauteur de 8 000€, n'a pas pu permettre d'engager les travaux puisque l'entreprise pressentie ne disposait pas des certifications requises pour ce type de travaux. De nouveaux devis ont donc été sollicités et oscillent entre 12 000 et 14 000 €, entièrement à la charge de l'Institution. Pour l'instant, l'Institution ne s'est pas encore engagée dans ces travaux de réfection des sols.

Il rappelle que sur le site de la propriété de l'Institution sise à Nesle l'Hôpital, il faut prévoir environ 3 000 € de travaux d'entretien des milieux et de la végétation de façon à permettre au site de pouvoir accueillir les publics scolaires dans le cadre des animations "nature et pêche" que réalise l'Institution annuellement. L'agent piscicole de l'Institution intervient, en partie, sur les travaux d'entretien de l'étang, ce qui en limite le coût.

- Étude sur la Gouvernance de l'eau sur le bassin versant de la Bresle (FCT)

M. BILLARD rappelle que le marché a été attribué au groupement composé du Bureau d'Études EAUCEA et de l'avocat Philippe MARC, pour un montant de 58 604 € TTC. Cette étude doit être finalisée pour fin mars ; une réunion à

laquelle les élus de l'Institution et le COPIL seront invités étant prévue pour le 13 mars prochain.

Il reste 18 657€ à régler sur cette prestation dont 14 400€ seront reçus des financeurs AESN et Région Haute-Normandie, ce qui fait 4 200€ d'autofinancement à assurer pour l'Institution en 2013 au titre de cette étude.

- Investissements divers (INVEST)

M. BILLARD rappelle que pour les besoins du service, environ 7 000 € seraient nécessaires (matériels informatiques, mobiliers de bureau pour meubler la salle de réunion, matériels de téléphonie éventuels, ...). Sur ce poste, il a été enlevé l'achat d'un nouveau logiciel de comptabilité afin de ne pas grever le budget 2013 qui s'annonce difficile à boucler.

- Communication (FCT) :

A l'instar de ce qui a été dit précédemment, M. BILLARD présente les dépenses prévisionnelles 2013, en matière de communication, à savoir la réalisation d'un bulletin de la Bresle, d'un rapport d'activités, d'une carte de vœux au format numérique, de la plaquette ou d'une manifestation concernant la diffusion de la plaquette zone humide qui a été réalisée dans le cadre du SAGE, d'une éventuelle plaquette dressant le Bilan des animations "nature et pêche" depuis 2006, de l'achat d'un module pour le site Internet (module de téléchargement de fichiers depuis notre site).

Il précise qu'en fonction des coûts et de l'équilibre budgétaire à atteindre, certaines des actions prévues en 2013 en communication et qui ne sont pas engagées à l'heure actuelle, pourront être décalées dans le temps ou reportées.

- Études et travaux de lutte contre les érosions et les ruissellements (INVT)

M. LEFRANCQ prend la parole et présente les opérations en cours et celles programmées en 2013 :

- Finalisation de l'étude hydraulique du bassin versant de LONGROY

L'Institution, maître d'ouvrage, a lancé l'étude du bassin versant de Longroy en 2011. Le Cabinet SOGETI a été retenu pour un montant de 21 677,50 € TTC. L'achèvement de cette étude est prévu courant 1^{er} trimestre 2013. Les financements attendus sur cette opération sont les suivants :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 70% du HT, soit 12 688 €. Un acompte de 10 151 € a déjà été perçu en 2012.

- Conseil Régional de Haute Normandie : 10 % du HT, soit 1 812 €

- les 4 communes concernées : 20 % du HT, soit 3 625 €

Il sera difficile pour l'Institution de prévoir une récupération de la TVA, par le FCTVA, celle-ci étant fonction des travaux qui émergeront. Il n'est pas possible de solliciter des financements, tenant compte de la TVA, sur cette opération, celle-ci étant presque achevée.

- Une première tranche éventuelle de travaux sur le bassin versant de LONGROY.

La réalisation de cette tranche est encore hypothétique puisque dépendante des décisions des communes et éventuellement de l'EPTB. M. LEFRANCQ précise que l'hypothèse formulée pour ce DOB est la suivante :

--> Réalisation des travaux d'hydraulique douce en 2 ans et des travaux d'hydraulique structurante en 5 ans. Pour les travaux d'hydraulique douce, la prise en charge financière par l'EPTB du résiduel (après subvention) a été intégrée dans l'hypothèse qui nous sert à établir le budget 2013. L'objectif est

avant tout, avec cette simulation, de savoir si l'EPTB pourrait s'impliquer financièrement dans la réalisation de ces aménagements.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel, pour 2013, au titre de la mise en œuvre des travaux d'hydraulique douce sur ce sous-bassin de Longroy, se décompose comme suit :

- Hydraulique douce (DIG et 1^{ère} tranche de travaux) : 36 500 € TTC
 - Agence de l'Eau Seine-Normandie : 60 % du HT
 - Conseil Régional de Haute-Normandie : 20 % du HT
 - Solde à la charge de l'EPTB : 20 % du HT.
 - ↳ L'EPTB pourra normalement récupérer le FCTVA sur cette opération.
- Hydraulique structurante (dossiers réglementaires, études complémentaires et maîtrise d'œuvre au stade pro) : 175 000 € TTC
 - ↳ Le taux de subvention prévisionnel pour ces travaux n'est pas encore connu. Dans tous les cas de figure, le résiduel après subventions devra être pris en charge en totalité par les communes concernées.

Pour l'hydraulique structurante, M. LEFRANCQ précise que 5 ouvrages sont prévus mais que parmi les scénarios envisagés, celui consistant à commencer par le bassin situé à l'amont, pourrait être celui à privilégier même s'il ne semble pas simple de coordonner les communes sur ce cas précis.

M. MAUGENDRE rappelle qu'il convient de rappeler tout de même aux élus que le niveau de protection contre les risques de ruissellement ne sera pas maximum si l'ensemble des solutions envisagées (hydraulique douce et mise en place des ouvrages structurants) n'est pas réalisé.

Après concertation, les élus estiment que l'Institution ne devrait pas prendre part au financement de ce projet d'hydraulique douce, au vu notamment de la situation financière difficile de l'Institution interdépartementale.

Mme GAOUYER indique, de plus, que ce principe devra être tenu sur tous les départements afin de rester cohérent.

Pour les travaux d'hydraulique structurante, l'hypothèse d'une participation de l'Institution n'est pas retenue non plus, étant donné les importantes sommes en jeu.

M. LEFRANCQ précise que les communes concernées, conscientes de l'intérêt de ces actions, n'attendent pas forcément une aide financière de l'Institution sur ce point.

NB : à la suite d'un contact téléphonique avec la trésorerie générale « post-CA », il s'avère que les travaux d'hydraulique douce qui seront réalisés sur des terrains privés ne sont pas éligibles au FCTVA.

- Une étude sur le sous-bassin d'Eu sud, estimée à 35 880 € TTC, financée par l'Agence de l'Eau (80% du HT) et les communes (20% du HT). Le solde à la charge de l'Institution serait la TVA, soit 5 880 €, dans l'attente d'une éventuelle récupération. Ce projet a reçu l'accord de toutes les collectivités concernées. Le marché devrait bientôt être publié. Le conseil d'administration de l'EPTB avait délibéré favorablement sur ce projet lors de la dernière réunion.

Mme GAOUYER explique que la non récupération du FCTVA est fort probable, à l'instar de l'étude du bassin versant de Longroy. Elle propose aux membres du conseil d'administration de ne pas prendre ce risque financier, et d'appeler les financements prévus, auprès de l'Agence de l'Eau et des communes, sur une base en TTC. Ainsi, cette opération n'appellerait aucun fonds propre de l'Institution.

Compte tenu du risque de ne pas récupérer la TVA, les membres du conseil estiment qu'il convient de revoir la position proposée initialement. Les communes devront délibérer à nouveau afin de revoir leurs modalités de participation sur le montant TTC de l'étude et non sur le HT afin de réduire au maximum la participation de l'Institution à ce projet. Les communes devront en être informées.

- Une étude hydraulique du sous-bassin de la Fontaine-Saint-Pierre, estimée à 35 880 €, financée par l'Agence de l'Eau (80% du HT) et les communes concernées (20% du HT + TVA éventuelle). Le problème de récupération de la TVA étant le même que pour les 2 études précitées, les financements seront appelés sur une base en TTC.

M. LEFRANCQ explique que l'objectif, pour 2013, est de faire émerger cette étude.

Sur ce point, comme précédemment, les membres du Conseil souhaitent que les demandes soient faites en TTC de façon à dégager l'Institution de toutes implications financières sur cette étude.

- Des travaux d'hydraulique douce sous maîtrise d'ouvrage des exploitants agricoles : comme évoqué lors des derniers conseils d'administration, M. LEFRANCQ précise que l'EPTB intervient sur ces opérations uniquement pour « redistribuer » les subventions de l'Agence de l'Eau. Ces aides sont destinées aux agriculteurs qui souhaitent réaliser des aménagements d'hydraulique douce à leurs frais. L'enveloppe 2013 destinée à ces financements est de 10 200 €.
- L'accueil d'une étudiante en BTS. Il indique enfin qu'une étudiante sera prise en stage en 2013 afin de dresser un bilan des réalisations des études hydrauliques qui ont été faites sur le bassin de la Bresle. L'objectif du stage est notamment d'identifier clairement les travaux qui n'ont pas été réalisés. Une animation pourrait dès lors être mise en place pour relancer la dynamique. Les frais de stage sont estimés à 2 000 €.

Mme GAOUYER souhaite savoir si l'Institution a délibéré sur l'attribution d'une indemnité pour ce stagiaire.

M. BILLARD précise que cela fera l'objet d'une inscription au BP 2013.

Arrachage de haies sur Haudricourt

Mme GAOUYER fait un aparté pour indiquer qu'un arrachage de haies, signalé sur la commune d'Haudricourt par Mme LUCOT-AVRIL, conseillère générale et maire d'Aumale, a mobilisé l'Institution et notamment M. LEFRANCQ pendant plusieurs semaines fin 2012.

M. LEFRANCQ précise qu'il a assisté à une dernière réunion sur Haudricourt, où à la demande du Procureur de la République, il a été question de rechercher des solutions amiables afin que tous les intérêts soient préservés. Ainsi, il semblerait que l'agriculteur soit prêt à remettre, dans un premier temps, un linéaire de haie associé à un talus dans l'axe d'écoulement préférentiel avant, dans un second

temps, de procéder à la remise en place intégrale du linéaire de la haie manquant. Si ces solutions sont acceptées par l'exploitant, il ne devrait pas y avoir de poursuites judiciaires.

M. BILLARD rappelle également que l'Institution va travailler cette année à proposer un arrêté de classement des éléments du paysage "type" qui sera diffusé aux communes du bassin afin de parfaire la sécurité juridique des actes déjà pris, dans ce cadre, par les conseils municipaux.

- Natura 2000 (FCT)

M. BILLARD explique qu'en 2013 les animations seront sous-traitées aux Chambres d'agriculture 60 et 80 (MAET 2013) pour un montant de 11 500 €, aux Conservatoires d'espaces naturels pour 17 000 € (dont 12 000€ font partie d'un marché qui a été reconduit en novembre 2012). Un stagiaire sera chargé de réaliser une étude de définition de l'état de conservation des populations d'écrevisses à pieds blancs des cours d'eau du bassin entre juin et août 2013. Dans les prévisions budgétaires, il est prévu un dédommagement à l'attention d'un stagiaire et des investissements en matériel (1 700€).

Les financements sur ce marché, issus de l'Etat et de l'Europe, impliquent qu'il n'y a pas de coût résiduel à la charge de l'Institution.

Au titre de Natura 2000, le poste de chargé de mission Natura 2000 sera notamment subventionné, pour l'année 2013, à hauteur de 11 000 €.

A noter que les recettes de l'année "n" ne sont perçues qu'en année "n+1", ces recettes viendront compenser les dépenses de l'Institution au titre des prestations qu'elle aura sous-traitées aux structures retenues comme au titre des hommes/jour mis à disposition.

- SAGE : étude de fonctionnement sur la définition des zones humides (FCT) :

Mme MELET explique que cette étude, débutée en 2011, a été totalement finalisée au cours du mois de février 2013. Pour mémoire, la prestation (comprenant la réalisation de 700 sondages pédologiques) était facturée 58 807,32 € TTC, financée à 60% par l'Agence de l'eau, la Région Haute-Normandie (9,7%), la Région Picardie (10,30%). Au final, un surcoût de 8 718,84 € a été nécessaire pour affiner le diagnostic (+ 200 sondages). Au global, sur cette étude, le coût total à la charge de l'Institution pour l'ensemble de ces opérations est de 13 138,70 €.

- Suivi piscicole de la Bresle

M. BILLARD rappelle qu'une convention a été signée avec l'ONEMA, fin 2012, et qu'elle porte sur deux axes :

- la participation de l'Institution au Suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle avec en filigrane le financement du poste de l'agent piscicole de l'Institution,

- la contribution des agents de l'Institution à la réflexion qui va s'engager sur la mise en place d'un programme R&D sur le bassin versant.

Le financement attendu global est de 39 000 € dont 27 000 € sur cette année.

De même, les subventions 2012 suivantes sont attendues sur le poste d'agent piscicole en 2013 :

- Conseil Régional de Picardie : 7 808 € (solde année 2012)
- Conseil Régional Haute-Normandie : 3 070 € (solde année 2012)
- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 1 535 €

- Les dépenses de fonctionnement

Mme GAOUYER rappelle que le 1^{er} poste budgétaire de l'Institution, en fonctionnement, est celui afférent aux frais de personnel, avec l'emploi de 7 salariés à temps plein et d'1 personne supplémentaire à 50%, en contrat en alternance, puis celui des dépenses de structure.

Sur la base de l'ensemble des prévisions, il est à noter que les participations des Départements, si elles restent conformes à celles de 2012, s'avèrent insuffisantes pour l'équilibre du budget. Un complément de dotation leur sera éventuellement demandé après notamment avoir essayé de diminuer toutes les charges possibles.

Mme de SAINT GERMAIN présente, en vidéo projection, les prévisions budgétaires 2013 à 2015 (en annexe 2), ainsi qu'une vision condensée des équilibres budgétaires sur les 3 années à venir.

Un constat ressort de ces prévisions : tout d'abord, pour 2013, le budget ne permet pas d'être équilibré en l'état actuel. De plus, les rectificatifs d'écritures, entamés depuis 2012, sur 5 ans (suite à des écritures non imputées de manière correcte depuis la création de l'Institution) pèsent, de manière non négligeable, sur la section de fonctionnement.

Le besoin de financement apparent, en 2013 et en 2014 est estimé, de manière prévisionnelle, à un peu plus de 100 000 €, puis diminue à environ 60 000 € en 2015. En effet, les frais afférents au SAGE de la Bresle (étude et relecture juridique) arriveraient à leur terme en 2014.

Mme de SAINT GERMAIN explique qu'il serait possible d'étaler, en fonctionnement, certaines charges, sur 5 ans, à savoir les frais afférents au SAGE de la Bresle, et les travaux de réfection des locaux de l'Institution.

Mme ETIENNE confirme ce procédé comptable et suggère que les rectificatifs d'écritures soient étalés sur une durée supérieure à celle prévue (10 ans et non 5 ans), ce qui permettrait de diminuer le déséquilibre entre les sections.

Un emprunt pourrait éventuellement venir compenser le besoin de financement en investissement, mais se pose la question de son remboursement dans un contexte budgétaire tendu.

Mme GAOUYER explique qu'il faut diminuer ou revoir certains postes de dépenses de façon à les décaler dans le temps : réfection des sols des locaux de l'Institution (présence d'amiante) par exemple sauf si une solution moins onéreuse est possible, la sortie de certaines opérations de communication, etc...

*Annexe 1 : prospectives financières 2013
à 2015*

☞ *Après en avoir débattu, le Conseil d'administration acte la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2013.*

3. Point informatif sur la trésorerie de l'Institution

Mme GAOUYER explique que l'Institution a contracté, fin 2012, une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, permettant de palier un éventuel déficit sur l'année 2013. Cette ligne a été utilisée en partie en février 2013, afin d'honorer un acompte financier sur le marché du SAGE de la Bresle (54 000 €), dans l'attente de percevoir des financements sur cette dépense, et dans l'attente également des

participations des départements habituellement versées à l'Institution courant juin.

4. Natura 2000

Plan de financements pour l'animation 2013

M. BILLARD rappelle qu'au titre de l'animation Natura 2000 réalisée par l'Institution sur l'année 2013 et comme évoqué précédemment dans le cadre du DOB, il est prévu :

- au titre de la campagne MAET, côté 60 et 80, que l'animation agricole soit sous-traitée aux Chambres d'agricultures 60 et 80 pour un montant annuel de 11 500€ et que côté 76, cette animation soit faite par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie dans le cadre d'un financement direct en provenance de l'Etat.
- au titre de l'animation du site et des prospectives de Contrats Natura 2000, de sous-traiter au CEN Picardie l'animation côté picard.

Cette année, dans le cadre de cette animation, l'Institution va lancer une étude de définition des populations d'écrevisses à pieds blancs sur les cours d'eau du bassin de la Bresle. Pour effectuer ce travail, un stagiaire sera recruté entre les mois de mai et août. L'achat de matériels est prévu à hauteur de 1 700€. Ces montants sont précisés dans le détail des financements sollicités auprès de l'Etat, qui est joint en annexe.

*Annexe 2 : plan de financement global,
animation - Natura 2000 - 2013 Picardie
et Haute-Normandie*

 *Le Conseil d'administration, à l'unanimité, accepte le plan de financements proposé en annexe et autorise Mme la Présidente, pour l'année 2013 :*

- *à sous-traiter la campagne MAET Natura 2000, côté 60 et 80 aux Chambres d'agriculture 60 et 80, et côté 76, au Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie,*
- *à sous-traiter au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie l'animation du site et des prospectives de Contrats Natura 2000.*

Animation nature : cas des animations spécifiques sur la thématique Natura 2000

M. BILLARD explique que depuis 2 ans, parmi les nombreuses animations que propose l'Institution aux établissements scolaires de la vallée, il existe la possibilité de découvrir certains habitats du site Natura 2000 "Vallée de la Bresle". Ces animations sont sous-traitées, dans la limite de 5 animations au maximum, au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, par ailleurs, co-animateur Natura 2000 avec l'Institution sur ce site.

Le coût de ces animations est inclus dans la demande d'animation globale qui est faite auprès des services de l'Etat annuellement. Les frais inhérents à la procédure Natura 2000 sont, jusqu'alors, pris en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.

Dans le cadre des animations prodiguées, un résiduel de 20% était sollicité auprès des établissements qui en jouissaient or, dans le présent cadre, ces animations seront remboursées par l'Etat. Il est proposé de ne pas faire payer le résiduel aux établissements.

📄 *Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à ne solliciter aucune participation aux établissements scolaires de la vallée, pour les animations dispensées dans le cadre de la thématique Natura 2000.*

5. Étude de gouvernance de l'eau

Etat d'avancement de l'étude et finalisation

M. BILLARD rappelle que dans le cadre de l'achèvement de cette étude et même si les phases ne sont plus tout à fait les mêmes qu'initialement prévues (ce sont aussi les aléas soulevés par des études de ce type), les élus de l'Institution ont été consultés, fin décembre dernier, sur l'hypothèse qui semblait la plus pertinente comme restructuration de notre Institution interdépartementale, à savoir le Syndicat mixte ouvert associant les Départements et les EPCI à fiscalité propre du bassin.

Sans réponse reçue de la part des élus du Conseil il était acté que la solution avancée par le cabinet d'études satisfaisait l'ensemble des membres. Sur cette base, il a notamment été demandé au cabinet d'affiner la méthodologie à adopter liée à l'hypothèse retenue.

Ce travail fera l'objet d'une note très synthétique qui se veut opérationnelle, laquelle sera présentée le 13 mars prochain aux membres du COPIL et aux élus du Conseil.

Dans cette note le cabinet indiquera quelles seraient, pour lui, les phases à mettre en œuvre pour enclencher cette transformation.

Révision des statuts de l'Institution avant sa transformation en SMO

Comme mis en avant par le cabinet d'études dans le cadre de cette prestation, il est prévu que soient révisés et proposés à l'adoption, de nouveaux statuts de l'Institution interdépartementale, statuts qui seraient plus en lien avec les actions qu'elle met en place actuellement. Pour ce faire, le cabinet a conseillé à l'Institution de retisser un lien avec ses Départements membres.

A cette fin, Mme GAOUYER explique avoir rencontré avec M. BILLARD les 20 décembre et 10 janvier derniers, les Présidents MANABLE et MARIE pour leur exposer ce besoin de revoir dès à présent les statuts en les ancrant dans une trame juridique plus contemporaine des actions réalisées par l'Institution.

A priori et au vu de ces 2 réunions, les Présidents seraient pour un maintien des Départements dans ce SMO.

Les projets de statuts ont été vus par les cellules juridiques des Départements 60 et 80 jusqu'à présent, le Département 76 ayant préféré attendre certaines informations sur les perspectives financières de l'Institution avant de se prononcer.

6. Les conventions au titre de la Continuité écologique

M. MICHEL rappelle que dans le cadre des opérations de restauration de la continuité écologique, de nombreuses conventions doivent être passées entre l'Institution et les différents intervenants (propriétaires fonciers notamment). Deux types de conventions sont à dissocier :


- Les conventions de mandats : celles-ci donnent à l'Institution la qualité de mandataire pour la réalisation des travaux. Elles permettent de fixer les

conditions d'interventions de la collectivité et les engagements de chaque partie.

- Les conventions avec les particuliers pour la gestion du foncier : les opérations de renaturation ou d'effacement d'ouvrages, lesquels nécessitent souvent pour la réalisation des travaux, d'intervenir sur des parcelles appartenant à une autre personne que le propriétaire d'ouvrage.

Pour les ouvrages de Longroy et de Sénarpont, actuellement à l'étude pour la réalisation de travaux, en plus des conventions déjà signées, 7 autres conventions sont à signer pour formaliser les engagements sur ces dossiers : un avenant à la convention de mandat de Longroy, un avenant à la convention de mandat de Sénarpont, 3 conventions entre l'Institution et des propriétaires privés à Sénarpont et 2 conventions avec des propriétaires privés à Longroy.

M. MICHEL explique que chacune de ces conventions fait généralement une dizaine de pages. Pour des raisons évidentes d'économie de papier, celles-ci n'ont pas été jointes à l'ordre du jour. Elles étaient en revanche disponibles par simple envoi par mail.

 *Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise, pour les ouvrages cités ci-avant, Mme la Présidente à :*

- *signer les conventions de mandats et avenants, fixant les conditions d'interventions de l'Institution et les engagements de chacune des parties,*
- *signer les conventions avec les particuliers pour la gestion du foncier.*


Les conventions seront jointes aux délibérations

7. Avis de l'EPTB sur la doctrine départementale seinomarine relative aux voiries inondables

M. LEFRANCQ explique que dans le cadre de l'instruction des certificats d'urbanisme et des permis de construire, la DDTM 76 applique une doctrine départementale relative aux voiries inondables.

Il présente, par vidéo projection, le principe de cette doctrine, qui est de refuser de délivrer une autorisation d'urbanisme si la parcelle de projet est desservie par une voirie exposée à un aléa fort de ruissellement et qu'il n'y a pas d'autres accès. Dans cette doctrine, la DDTM 76 juge donc qu'une parcelle ne doit pas être construite si les pompiers ne peuvent pas y avoir accès en cas de crise.

Les modalités d'application de cette doctrine sont en cours de révision. La DDTM 76 a consulté l'ASYBA (association des syndicats de bassin versant de Seine-Maritime) sur ce projet. Par courrier du 31 janvier 2013, l'ASYBA sollicite à son tour l'avis de l'EPTB.

 *Les membres du Conseil d'administration ne souhaitent pas qu'un refus de délivrer une autorisation d'urbanisme soit formulé, si la parcelle de projet est desservie par une voirie exposée à un aléa fort de ruissellement, sans autre accès. L'Institution accepte la proposition de réponse formulée par l'ASYBA à l'attention des services de l'Etat sur ce point.*

8. Evolution et prise en compte des nouveaux textes revalorisant les primes suivantes : Indemnité Spécifique de Service et Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture

Mme GAOUYER explique que de nouveaux décrets et arrêtés, relatifs notamment aux primes pouvant être accordées aux agents des filières administrative et technique, sont entrés en vigueur courant 2012.

ISS : un décret du 27 décembre 2012 revalorise l'I.S.S. (Indemnité Spécifique de Service) servit aux agents de la filière technique. Il majore pour certains corps, le coefficient de grade entrant dans le calcul de la dotation annuelle d'indemnité spécifique de service d'un agent ainsi que les bonifications qui peuvent être attribuées.

Ce texte s'applique à compter du 1er octobre 2012.

IEMP : le décret et l'arrêté du 24 décembre 2012 revalorisent et modifient la liste des bénéficiaires de l'I.E.M.P. (indemnité d'exercice des missions des Préfectures) à compter du 1er janvier 2012.

Au vu des implications financières de ces primes sur le budget global de l'Institution, Mme GAOUYER propose aux membres du Conseil de permettre l'application de ces textes à compter du 1^{er} février 2013, sans rétroactivité, avec une possibilité pour Mme la Présidente de modifier les arrêtés de prime des agents, de façon à limiter les incidences financières de cette mesure sur le budget de l'Institution.

☞ Sans aucune remise en question quant à la manière de servir des agents de l'Institution, le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à :

- moduler les taux des arrêtés de primes des agents de l'Institution, toutes primes confondues, de façon à maintenir l'enveloppe budgétaire globale antérieurement allouée aux charges de personnel (primes),*
- appliquer ces nouveaux décrets et arrêté à partir du 1^{er} février 2013.*

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} la Présidente, après avoir remercié les participants, clôt la séance.

La séance est levée à 12h50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 20 FEVRIER 2013

**

COMPTE RENDU

**

Annexes

*Annexe 1 : perspectives financières 2013
à 2015*

*Annexe 2 : plan de financement global,
animation - Natura 2000 - 2013 Picardie
et Haute-Normandie*

ANNEXE 1

PREVISIONS BUDGETAIRES 2013 ET PROSPECTIVES EN TRESORERIE

DEPENSES															
POSTES DE DEPENSES	RESTE A PAYER 2012	A PREVOIR EN 2013	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
TRESORERIE DEBUT DE MOIS			107 519,46	115 062,93	62 194,86	31 564,81	95 411,81	138 191,90	236 924,93	231 406,28	226 381,36	106 394,99	36 228,60	161 678,15	39 465,03
FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT			dont assur 8000€		divers		8000 dont 2000€ AFPTB							dont 2500 loyers	
Généralités (ne lient pas compte des postes ci-dessous)		61 590,00	8 000,00	6 140,00	4 000,00	8 000,00	5 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	4 000,00	5 000,00	7 450,00	61 590,00
Salaires et charges		311 500,00	17 500,00	17 500,00	43 000,00	17 500,00	17 500,00	43 000,00	17 500,00	17 500,00	43 000,00	17 500,00	17 500,00	42 500,00	311 500,00
Rachat points retraite (payable en 2014?)		12 854,50												12 854,50	12 854,50
LIGNE DE TRESORERIE (INTERETS)		2 000,00	300,00											1 700,00	2 000,00
TRAVAUX POUR EPTB															
- Association A.E.I.		12 945,88		5 000,00	7 945,88										12 945,88
- Réfection sol - Amiante		12 000,00			8 000,00	4 000,00									12 000,00
- Entretien étang EPTB		3 000,00			1 000,00		1 000,00		1 000,00						3 000,00
ANIMATIONS NATURE ET PECHE															
AFDB (CPIE 80)		18 000,00							14 000,00			2 000,00			18 000,00
COMMUNICATION															
Bulletin de la Bresle		2 600,00			2 600,00										2 600,00
Rapport d'activités 2012		4 000,00										4 000,00			4 000,00
Carte de vœux 2014		500,00												500,00	500,00
Plaquette bilan animations pêche		2 600,00						2 600,00							2 600,00
Amélioration site internet (possibilités téléchargements extérieurs)		580,00						580,00							580,00
BASSIN VERSANT DE LONGROY															
Etude du sous-bassin versant de LONGROY		5 023,20		5 023,20											5 023,20
Travaux BV Longroy - DIG hydraulique douce démo		9 000,00								9 000,00					9 000,00
Travaux BV Longroy - 1ère tranche travaux hydraulique douce démo		27 500,00												27 500,00	27 500,00
Travaux BV Longroy - hydraulique douce structurante (études, DLE, DIG)		175 000,00									87 500,00			87 500,00	175 000,00
BASSIN VERSANT D'EU SUD															
Etude du sous bassin versant d'EU SUD		35 880,00								10 000,00				25 880,00	35 880,00
BASSIN VERSANT DE FONTAINE SAINT PIERRE															
Etude du sous-bassin versant de FONTAINE SAINT PIERRE		35 880,00												35 880,00	35 880,00
TRAVAUX D'HYDRAULIQUE DOUCE hors études hydrauliques															
- Stagiaire "HD"		10 200,00			2 550,00			2 550,00		2 550,00				2 550,00	10 200,00
		2 000,00				500,00		500,00	500,00					500,00	2 000,00
ETUDE ZONES HUMIDES															
SAGE (marché Initial)		10 168,00		10 168,00											10 168,00
Avenant n°1		232 882,82	8 684,44	54 048,34			53 170,81	10 658,38	39 563,14		20 852,82			47 808,90	232 882,82
		2 272,40			2 272,40										2 272,40
ETUDE DE GOUVERNANCE DE L'EAU															
NATURA 2000		18 657,60		9 000,00			9 657,60								18 657,60
- Animation DOCOB (prestation service)	7 030,00	17 007,32		7 030,00											24 037,32
- investissement en lien avec la mission Natura (écrevisse)		1 700,00					1 700,00								1 700,00
- Animation MAET		11 481,60							11 481,60						11 481,60
- Stagiaire "écrevisse"		2 500,00					500,00	500,00	500,00	500,00	500,00				2 500,00
RCE SAINT LEGER SUR BRESLE															
RCE SENARPONT		52 270,47		3 762,53				24 253,97	24 253,97						52 270,47
RCE LONGROY		148 077,81	17 700,00			8 000,00	8 878,88	3 800,00	3 315,73	1 800,00	20 000,00	32 543,00	54 239,00		148 077,81
RCE NESLETES (1/2 Moe + TOPO)		220 548,23	21 250,00			8 000,00	14 277,50	15 285,00	3 315,73	13 285,00	20 000,00	67 135,00	60 000,00		220 548,23
RCE FICHET (1/2 MO + étude hydraulique + TOPO)		13 000,00									13 000,00				13 000,00
RCE MONTROY (1/2 MO + TOPO)		30 000,00									30 000,00				30 000,00
RCE ERAM		43 800,00										43 800,00			43 800,00
RCE ERAM		10 000,00									10 000,00				10 000,00
INVESTISSEMENTS AUTRES (divers comme ordinateurs, mobiliers,...)															
Achat logiciel de COMPTA réglementaire (provision votée avant BP 2013)		2 375,00									2 375,00				2 375,00
Matériel informatique		2 000,00	1 500,00								500,00				2 000,00
Mobilier de bureau		750,00					750,00								750,00
Matériel de téléphonie		500,00						500,00							500,00
Autres immobilisations		2 000,00					1 000,00						1 000,00		2 000,00
AMORTISSEMENTS															
RECTIFICATIFS D'ECRITURES										14 600,00					
TOTAL	7 030,00	1 564 642,71	72 934,44	117 668,07	71 388,26	105 828,41	84 317,71	137 132,11	55 613,06	102 837,92	220 425,00	170 978,00	185 547,90	261 821,82	1 571 672,71

RECETTES															
POSTES DE RECETTES	RESTE A RECEVOIR de 2012, perçues en 2013	A PREVOIR EN 2013	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		42 807,69	42 807,69												42 807,69
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		37 670,22	37 670,22												37 670,22
PARTICIPATIONS DES DEPARTEMENTS															
CG Somme		106 200,00						106 200,00							106 200,00
CG Seine-Maritime		106 200,00						106 200,00							106 200,00
CG Oise		23 600,00							23 600,00						23 600,00

POSTES DE RECETTES	RESTE A RECEVOIR de 2012, perçues en 2013	A PREVOIR EN 2013	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
FCTVA		4 000,00			4 000,00										4 000,00
FONDS DE COMPENSATION DU SUPPLEMENT FAMILIAL		2 000,00											2 000,00		2 000,00
RECETTES ANIMATIONS ECOLES		4 000,00					1 000,00	1 000,00	1 500,00				500,00		4 000,00
SUBVENTIONS POSTES ANIMATEURS															
Poste d'animateur de Bassin versant - subvention AESN 2012	4 700,00							4 700,00							4 700,00
Poste d'animateur de Bassin versant - subvention AESN 2013		8 400,00									8 400,00				8 400,00
Poste d'animatrice du SAGE - Subvention Région Picardie (solde 2010-2012)	2 000,00				2 000,00										2 000,00
Poste d'animatrice du SAGE - Subvention AESN 2013 (acompte 50%)		20 000,00						20 000,00							20 000,00
Poste d'animateur RCE (AESN, Région Picardie, Région HN)	43 250,00	28 500,00					43 250,00							28 500,00	68 750,00
BASSIN VERSANT DE LONGROY															
Etude de bassin versant de Longroy - subvention AESN		2 537,00				2 537,00									2 537,00
Etude de bassin versant de Longroy - subvention Région HN		1 812,50				1 812,50									1 812,50
Participation des communes		3 824,99				3 824,99									3 824,99
Travaux BV Longroy - DIG hydraulique douce démo - subvention AESN (80%)		5 400,00											5 400,00		5 400,00
Travaux BV Longroy - DIG hydraulique douce démo - subvention CRHN (20%)		1 800,00											1 800,00		1 800,00
Travaux BV Longroy - 1ère tranche Ixv HD démo - subvention AESN (60%)		13 800,00											13 800,00		13 800,00
Travaux BV Longroy - 1ère tranche Ixv HD démo - subvention CRHN (20%)		4 600,00											4 600,00		4 600,00
Travaux BV Longroy - hydraulique douce struct. - subvention AESN (30%)		52 500,00											52 500,00		52 500,00
Travaux BV Longroy - hydraulique douce struct. - part. des communes (70%)		122 500,00											122 500,00		122 500,00
BASSIN VERSANT D'EU SUD															
Etude de bassin versant d'Eu Sud - subvention AESN		24 000,00									19 200,00			4 800,00	24 000,00
Etude de bassin versant d'Eu Sud - participation des communes		6 000,00												6 000,00	6 000,00
BASSIN VERSANT DE FONTAINE SAINT PIERRE															
Etude de bassin versant de Fontaine Saint Pierre - subvention AESN (80%)		24 000,00												24 000,00	24 000,00
Etude de bassin versant de Fontaine Saint Pierre - part. communes (20%)		6 000,00												6 000,00	6 000,00
TRAVAUX D'HYDRAULIQUE DOUCE															
Subvention AESN pour financements auprès des particuliers		10 200,00					2 550,00		2 550,00			2 550,00		2 550,00	10 200,00
ETUDE ZONES HUMIDES															
Subvention Région Haute-Normandie étude zones humides		5 704,31			4 718,21		986,10								5 704,31
Subvention Région Picardie étude zones humides		1 358,10				1 358,10									1 358,10
Subvention AESN étude zones humides		7 417,00				7 417,00									7 417,00
Subvention complémentaire AESN étude zones humides		1 048,00				1 048,00									1 048,00
SAGE															
Subvention Région Picardie SAGE		8 180,48						4 487,53						3 722,83	8 180,48
Subvention AESN SAGE		151 587,67					43 131,82	33 497,81			44 838,82			30 119,81	151 587,67
ETUDE DE GOUVERNANCE DE L'EAU															
Subvention Région Haute-Normandie étude de gouvernance de l'eau		5 880,40					5 880,40								5 880,40
Subvention AESN étude de gouvernance de l'eau		8 614,00					8 614,00								8 614,00
SUIVI PISCICOLE															
Subvention Région HN suivi poissons migrateurs solde 2012		3 070,00								3 070,00					3 070,00
Subvention Selnormigr suivi poissons migrateurs															
Subvention Région Picardie suivi poissons migrateurs solde 2012		7 808,00								7 808,00					7 808,00
Subvention AESN suivi piscicole solde 2012 (+ acompte 2012 car non arrivé)	6 140,00	1 535,00			6 140,00					1 535,00					7 875,00
Subvention ONEMA convention 2013 (80% de 39800€)		23 880,00			23 880,00										23 880,00
NATURA 2000															
Subvention FEDER animation du DOCOB 2012	4 837,00						4 837,00								4 837,00
Subvention FEDER animation du DOCOB 2013	arriveront en 2014	non comptés mais juste sollicités : 3438+8002													
Subvention ETAT animation du DOCOB 2012	27 884,00						27 884,00								27 884,00
Subvention ETAT animation du DOCOB 2013	arriveront en 2014	non comptés mais juste sollicités : 8976+13180+16004													
RCE SAINT LEGER SUR BRESLE															
Subvention AESN RCE Saint Léger sur Bresle (80%)		33 087,16					22 988,30		10 100,86						33 087,16
Participation particulier (40%)		12 343,55							12 343,55						12 343,55
RCE SENARPONT															
Subvention AESN RCE Sénarpont (80%)		83 838,81		28 000,00								23 804,21	18 000,00	28 034,40	93 838,81
Participation particulier (20%)		25 000,00					7 000,00				15 000,00		3 000,00		25 000,00
RCE LONGROY															
Subvention AESN RCE Longroy (80%)		108 508,00		36 800,00									18 000,00	53 708,00	108 508,00
Participation commune (20%)		29 188,56					4 600,00						24 588,56		29 188,56
RCE NESLETTE															
Subvention AESN (100%)		21 000,00						21 000,00							21 000,00
RCE FICHET															
Subvention AESN (80%)		36 000,00						36 000,00							36 000,00
Participation propriétaire (20%)		9 000,00						9 000,00							9 000,00
RCE MONTROY															
Subvention AESN (100%)		72 600,00								72 600,00					72 600,00
RCE ERAM															
Subvention AESN (80%)		8 000,00									8 000,00				8 000,00
Participation propriétaire (40%)		4 000,00									4 000,00				4 000,00
AMORTISSEMENTS															
RECTIFICATIFS D'ECRITURES										14 600,00					
TOTAL	88 911,00	1 335 777,22	80 477,91	64 800,00	40 738,21	189 875,41	127 097,80	235 865,14	50 094,41	99 613,00	98 438,82	26 354,21	62 068,56	384 034,94	1 424 688,22

PREVISIONS BUDGETAIRES 2014 ET PROSPECTIVES EN TRESORERIE

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES													
	A PREVOIR EN 2014	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
TRESORERIE DEBUT DE MOIS		- 39 465,03	- 18 365,03	- 22 637,51	- 18 623,00	- 56 198,00	6 492,02	107 338,77	82 438,77	106 938,77	126 542,10	- 957,90	- 229 007,90	- 174 882,90
FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		dont assur 6000 divers			8000 dont 2000€AFPTB								dont 2500 loyers	
Généralisés (ne tiennent pas compte des postes ci-dessous)	63 500,00	8 500,00	6 500,00	4 500,00	8 000,00	5 000,00	4 500,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	4 000,00	5 000,00	7 500,00	63 500,00
Salaires et charges	318 000,00	18 000,00	18 000,00	43 000,00	18 000,00	18 500,00	43 000,00	18 500,00	18 500,00	43 000,00	18 500,00	18 500,00	42 500,00	318 000,00
LIGNE DE TRESORERIE	2 500,00	400,00											2 100,00	2 500,00
TRAVAUX POUR EPTB														
- Entretien étang EPTB	3 000,00			1 000,00		1 000,00		1 000,00						3 000,00
ANIMATIONS NATURE ET PECHE														
AFDB (CPIE 80)	16 000,00							14 000,00			2 000,00			16 000,00
COMMUNICATION														
Bulletin de la Bresle	2 600,00			2 600,00										2 600,00
Rapport d'activités 2013	4 000,00										4 000,00			4 000,00
Carte de vœux 2015	500,00												500,00	500,00
ETUDE DE BASSIN VERSANT 2014-1	35 880,00			8 970,00			8 970,00			8 970,00			8 970,00	35 880,00
BASSIN VERSANT DE LONGROY														
Travaux BV Longroy - 2ème tranche travaux hydraulique douce	27 500,00			6 875,00			6 875,00			6 875,00			6 875,00	27 500,00
Travaux BV Longroy - hydraulique douce structurante 1ère tranche	270 000,00			67 500,00			67 500,00			67 500,00			67 500,00	270 000,00
BASSIN VERSANT D'EU SUD														
Etudes complémentaires (DIG, DLE, MO....)	525 000,00			131 250,00			131 250,00			131 250,00			131 250,00	525 000,00
ETUDE ZONES HUMIDES														
Etude caractérisation et priorisation zones humides	70 000,00			17 500,00			17 500,00			17 500,00			17 500,00	70 000,00
SAGE														
Relecture juridique du SAGE	45 764,46			45 764,46										45 764,46
Enquête publique du SAGE	30 000,00						30 000,00							30 000,00
	50 000,00						50 000,00							50 000,00
NATURA 2000														
- Animation DOCOB (prestation service)	25 000,00												25 000,00	25 000,00
- Animation MAET	12 000,00							12 000,00						12 000,00
- Slagiaire "écrevisse"	2 500,00					500,00	500,00	500,00	500,00	500,00				2 500,00
RCE LONGROY	49 277,50			49 277,50										49 277,50
RCE SENARPONT	21 697,88			21 697,88										21 697,88
RCE NESLETTES (1/2 Moe+travaux)	59 500,00			9 500,00								50 000,00		59 500,00
RCE FICHET	129 500,00			9 500,00							45 000,00	75 000,00		129 500,00
RCE MONTROY	153 500,00			9 500,00							54 000,00	90 000,00		153 500,00
RCE ERAM	34 500,00											34 500,00		34 500,00
RCE MOULIN DE RESSENROY	18 000,00						18 000,00							18 000,00
RCE MOULIN SELLIER	17 500,00						17 500,00							17 500,00
RCE MOULIN DE BRISELOT	17 500,00						17 500,00							17 500,00
RCE MOULIN DE BRETIZEL	45 000,00						45 000,00							45 000,00
RCE MOULIN GAUDEFROY	25 000,00						25 000,00							25 000,00
RCE MOULIN DE LA LOUQUE	28 000,00						28 000,00							28 000,00
RCE MOULIN DE L'ABREUVOIR	28 000,00						28 000,00							28 000,00
RCE MOULIN DE BRETEUIL	20 000,00						20 000,00							20 000,00
RCE MOULIN DE BOURBEL	20 000,00						20 000,00							20 000,00
INVESTISSEMENTS AUTRES	8 000,00			3 000,00			3 000,00			2 000,00				8 000,00
TOTAL	2 178 719,84	26 900,00	24 500,00	431 434,84	26 000,00	25 000,00	582 095,00	50 000,00	23 000,00	279 595,00	127 500,00	273 000,00	309 695,00	2 178 719,84

POSTES DE RECETTES	RECETTES													
	A PREVOIR EN 2014	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE														-
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE														-
PARTICIPATIONS DES DEPARTEMENTS														-
CG Somme	106 200,00				106 200,00									106 200,00
CG Seine-Maritime	106 200,00						106 200,00							106 200,00
CG Oise	23 600,00							23 600,00						23 600,00
FCTVA	3 935,64			3 935,64										3 935,64
FONDS DE COMPENSATION DU SUPP. FAMILIAL	2 000,00											2 000,00		2 000,00
RECETTES ANIMATIONS ECOLES	4 000,00					1 000,00	1 000,00	1 500,00				500,00		4 000,00
SUBVENTIONS POSTES ANIMATEURS														-
Poste d'animateur de Bassin versant - subvention AESN	19 000,00						9 500,00						9 500,00	19 000,00
Poste d'animatrice du SAGE	20 000,00						10 000,00						10 000,00	20 000,00
Poste d'animateur RCE (AESN. Région Picardie. Région HN)	48 000,00						20 000,00						28 000,00	48 000,00
ETUDE DE BASSIN VERSANT 2014-1	35 880,00			8 970,00			8 970,00		8 970,00				8 970,00	35 880,00
BASSIN VERSANT DE LONGROY														-
Travaux BV Longroy -2ème tranche tvx HD démo	18 400,00			4 600,00			4 600,00		4 600,00				4 600,00	18 400,00
Travaux BV Longroy - hydraulique douce structurante 1ère tranche	270 000,00			67 500,00			67 500,00		67 500,00				67 500,00	270 000,00
BASSIN VERSANT D'EU SUD														-
Etudes complémentaires (DIG. DLE. MO,...)	525 000,00			131 250,00			131 250,00		131 250,00				131 250,00	525 000,00
Poste d'animateur de Bassin versant - subvention AESN 2012														-
Poste d'animateur de Bassin versant - subvention AESN 2013														-
ETUDE ZONES HUMIDES														-
Etude caractérisation et priorisation zones humides	56 000,00			14 000,00			14 000,00		14 000,00				14 000,00	56 000,00
SAGE														-
Subvention Région Picardie SAGE	2 233,76					2 233,76								2 233,76
Subvention AESN SAGE	48 878,33								48 878,33					48 878,33
subvention relecture juridique	24 000,00								24 000,00					24 000,00
SUIVI PISCICOLE														-
Subvention ONEMA convention 2013 (40% de 39800€)	15 920,00			15 920,00										15 920,00
Subvention ONEMA convention 2014 (60% de 39800€)	23 880,00					23 880,00								23 880,00
NATURA 2000														-
Subvention FEDER animation du DOCOB 2013	11 440,00	non comptés mais juste sollicités : 3438+8002							11 440,00					11 440,00
Subvention ETAT animation du DOCOB 2013	36 060,00	non comptés mais juste sollicités : 6876+13180+16004							36 060,00					36 060,00
RCE SAINT LEGER SUR BRESLE														-
Subvention AESN (60%)														-
Participation propriétaire (40%)	9 167,71			9 167,71										9 167,71
RCE SENARPONT														-
Subvention AESN (80%)	41 981,78		20 827,52			21 154,26								41 981,78
Participation propriétaire (20%)	8 955,00						8 955,00							8 955,00
RCE LONGROY														-
Subvention AESN (80%)	109 353,00	48 000,00			12 731,00	39 422,00	9 200,00							109 353,00
Participation propriétaire (20%)	24 766,75						24 766,75							24 766,75
RCE NESLETTES														-
Participation AESN (100%)	59 500,00						59 500,00							59 500,00
RCE FICHET														-
Subvention AESN (80%)	36 000,00												36 000,00	36 000,00
Participation propriétaire (20%)	15 950,00										15 950,00			15 950,00
RCE MONTROY														-
Subvention AESN (100%)	63 500,00			9 500,00									54 000,00	63 500,00
RCE ERAM														-
Subvention AESN (60%)	20 700,00						20 700,00							20 700,00
Participation propriétaire (40%)	13 800,00						13 800,00							13 800,00
RCE MOULIN DE RESSENROY														-
Participation propriétaire (100%)	18 000,00						9 000,00				9 000,00			18 000,00
RCE MOULIN SELLIER														-
Participation propriétaire (100%)	17 500,00						8 750,00				8 750,00			17 500,00
RCE MOULIN DE BRISEPOT														-
Participation propriétaire (100%)	17 500,00						8 750,00				8 750,00			17 500,00

POSTES DE RECETTES	A PREVOIR EN 2014	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
RCE MOULIN DE BRETIZEL Subvention AESN (100%)	45 000,00						45 000,00							45 000,00
RCE MOULIN DE GAUDEFROY Subvention AESN (100%)	45 000,00						45 000,00							45 000,00
RCE MOULIN DE LA LOUQUE Subvention AESN (100%)	28 000,00						28 000,00							28 000,00
RCE MOULIN DE L'ABREUVOIR Subvention AESN (100%)	28 000,00						28 000,00							28 000,00
RCE MOULIN DE BRETEUIL Subvention AESN (100%)	20 000,00						20 000,00							20 000,00
RCE MOULIN DE BOURBEL Subvention AESN (100%)	20 000,00						20 000,00							20 000,00
AMORTISSEMENTS RECTIFICATIFS D'ECRITURES														
TOTAL	2 043 301,97	48 000,00	20 827,52	264 843,35	158 431,00	87 690,02	682 941,75	25 100,00	47 500,00	299 198,33	-	44 950,00	363 820,00	2 043 301,97

PREVISIONS BUDGETAIRES 2015 ET PROSPECTIVES EN TRESORERIE

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES													
	A PREVOIR EN 2015	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
TRESORERIE DEBUT DE MOIS	174 882,90	174 882,90	52 282,90	77 282,90	193 782,90	75 082,90	6 147,10	24 152,90	472 687,10	500 297,43	341 202,57	16 047,43	5 452,57	39 052,57
FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		dont assur 6000€	divers		8000 dont 2000€	AFPTB							dont 7000 loyers	0,00
Généralités (ne tiennent pas compte des postes ci-dessous)	65 000,00	8 500,00	6 500,00	5 000,00	8 000,00	5 000,00	4 500,00	4 000,00	4 000,00	3 000,00	4 000,00	5 000,00	7 500,00	65 000,00
Salaires et charges	323 000,00	18 500,00	18 500,00	43 000,00	19 000,00	19 000,00	43 000,00	19 000,00	19 000,00	43 000,00	19 000,00	19 000,00	43 000,00	323 000,00
LIGNE DE TRESORERIE	2 500,00	400,00											2 100,00	2 500,00
TRAVAUX POUR EPTB														
- Entretien étang EPTB	3 000,00			1 000,00		1 000,00		1 000,00						3 000,00
ANIMATIONS NATURE ET PECHE														
AFDB (CPIE 80)	16 000,00							14 000,00			2 000,00			16 000,00
COMMUNICATION														
Bulletin de la Bresle	2 600,00			2 600,00										2 600,00
Rapport d'activités 2014	4 000,00										4 000,00			4 000,00
Carte de vœux 2016	500,00												500,00	500,00
ETUDE DE BASSIN VERSANT 2015-1	35 880,00			8 970,00			8 970,00			8 970,00			8 970,00	35 880,00
BASSIN VERSANT DE LONGROY														
Travaux BV Longroy - hydraulique douce structurante 2ème tran	270 000,00			67 500,00			67 500,00			67 500,00			67 500,00	270 000,00
BASSIN VERSANT D'EU SUD														
Travaux BV Eu Sud - 1ère tranche de travaux + MO	810 000,00			202 500,00			202 500,00			202 500,00			202 500,00	810 000,00
TRAVAUX BV 2014-1														
Etude complémentaire, DLE, DIG, MO...	175 000,00			43 750,00			43 750,00			43 750,00			43 750,00	175 000,00
ETUDE ZONES HUMIDES														
Plans de gestion de 5 zones humides prioritaires	60 000,00			15 000,00			15 000,00			15 000,00			15 000,00	60 000,00
NATURA 2000														
- Animation DOCOB (prestation service)	25 000,00												25 000,00	25 000,00
- investissement en lien avec la mission Natura (écrevisse)	1 700,00					1 700,00								1 700,00
- Animation MAET	12 000,00							12 000,00						12 000,00
- Stagiaire "écrevisse" (A VOIR SI NECESSAIRE)	2 500,00					500,00	500,00	500,00	500,00	500,00				2 500,00
RCE FICHET	30 000,00			30 000,00										30 000,00
RCE MONTROY	36 000,00			36 000,00										36 000,00
RCE RESSENROY	25 000,00									25 000,00				25 000,00
RCE SELLIER	35 000,00									35 000,00				35 000,00
RCE BRISEPOT	35 000,00									35 000,00				35 000,00
RCE BRETIZEL	159 500,00									159 500,00				159 500,00
RCE GAUDEFROY	109 500,00									109 500,00				109 500,00
RCE MOULIN DE LA LOUQUE	159 500,00									159 500,00				159 500,00
RCE MOULIN DE L'ABREUVOIR	159 500,00									159 500,00				159 500,00
RCE MOULIN DE BRETEUIL	89 500,00									89 500,00				89 500,00
RCE MOULIN DE BOURBEL	19 500,00									19 500,00				19 500,00
RCE SEUIL HENRI	17 000,00							17 000,00						17 000,00
RCE DE LA RUE DES TANNEURS	17 000,00							17 000,00						17 000,00
RCE LA CHAUSSEE HAUDRICOURT	17 500,00							17 500,00						17 500,00
RCE LE MOULIN SAINT DOMINIQUE	17 500,00							17 500,00						17 500,00
RCE LE MOULIN DU ROY	17 500,00							17 500,00						17 500,00
INVESTISSEMENTS AUTRES (1 véhicule si besoin)	13 000,00			13 000,00										13 000,00
TOTAL	2 766 180,00	27 400,00	25 000,00	468 320,00	27 000,00	27 200,00	472 220,00	50 500,00	23 500,00	1 176 220,00	29 000,00	24 000,00	415 820,00	2 766 180,00

POSTES DE RECETTES	RECETTES												TOTAL	
	A PREVOIR EN 2015	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE		DÉCEMBRE
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE														
PARTICIPATIONS DES DEPARTEMENTS														
CG Somme	106 200,00				106 200,00									106 200,00
CG Seine-Maritime	106 200,00						106 200,00							106 200,00
CG Oise	23 600,00							23 600,00						23 600,00
FCTVA	1 180,00			1 180,00										1 180,00
FONDS DE COMPENSATION DU SUPP. FAMILIAL	2 000,00											2 000,00		2 000,00
RECETTES ANIMATIONS ECOLES	4 000,00					1 000,00	1 000,00	1 500,00				500,00		4 000,00
SUBVENTIONS POSTES ANIMATEURS														
Poste d'animateur de Bassin versant - subvention AESN	19 000,00				9 500,00								9 500,00	19 000,00
Poste d'animatrice du SAGE	20 000,00				10 000,00								10 000,00	20 000,00
Poste animateur RCE	48 000,00				20 000,00								28 000,00	48 000,00
ETUDE DE BASSIN VERSANT 2015-1	35 880,00			8 970,00			8 970,00		8 970,00				8 970,00	35 880,00
BASSIN VERSANT DE LONGROY														
Travaux BV Longroy - hydraulique douce structurante 2ème tran	270 000,00			67 500,00			67 500,00		67 500,00				67 500,00	270 000,00
BASSIN VERSANT D'EU SUD														
Travaux BV Eu Sud - 1ère tranche de travaux + MO	810 000,00			202 500,00			202 500,00		202 500,00				202 500,00	810 000,00
TRAVAUX BV 2014-1														
Etude complémentaire. DLE, DIG, MO..	175 000,00			43 750,00			43 750,00		43 750,00				43 750,00	175 000,00
ETUDE ZONES HUMIDES														
Plans de gestion de 5 zones humides prioritaires	48 000,00			12 000,00			12 000,00		12 000,00				12 000,00	48 000,00
SUIVI PISCICOLE														
Subvention ONEMA convention 2014 (40% de 39800€)	15 920,00			15 920,00										15 920,00
Subvention ONEMA convention 2015 (60% de 39800€)	23 880,00					23 880,00								23 880,00
NATURA 2000														
Subvention FEDER animation du DOCOB 2013	17 033,33								17 033,33					17 033,33
Subvention ETAT animation du DOCOB 2013	34 067,00								34 067,00					34 067,00
RCE MONTROY														
aesn 100%	126 000,00	90 000,00				36 000,00								126 000,00
RCE FICHET														
subvention aesn (80%)	91 600,00	60 000,00				31 600,00								91 600,00
participation propriétaire (20%)	15 950,00					15 950,00								15 950,00
RCE RESSENROY														
Participation propriétaire (100%)	25 000,00							12 500,00			12 500,00			25 000,00
RCE SELLIER														
Participation propriétaire (100%)	35 000,00							17 500,00			17 500,00			35 000,00
RCE BRISEPOT														
Participation propriétaire (100%)	35 000,00							17 500,00			17 500,00			35 000,00
RCE BRETIZEL														
Subvention AESN (100%)	159 500,00							79 750,00			79 750,00			159 500,00
RCE GAUDEFROY														
Subvention AESN (100%)	109 500,00							54 750,00			54 750,00			109 500,00
RCE MOULIN DE LA LOUQUE														
Subvention AESN (100%)	159 500,00							79 750,00			79 750,00			159 500,00
RCE MOULIN DE L'ABREUVOIR														
Subvention AESN (100%)	159 500,00							79 750,00			79 750,00			159 500,00
RCE MOULIN DE BRETEUIL														
Subvention AESN (100%)	89 500,00							44 750,00		44 750,00				89 500,00
RCE MOULIN DE BOURBEL														
Subvention AESN (100%)	49 500,00							49 500,00						49 500,00
RCE SEUIL HENRI														
Subvention AESN (100%)	17 000,00							17 000,00						17 000,00
RCE DE LA RUE DES TANNEURS														
Subvention AESN (100%)	17 000,00							17 000,00						17 000,00

POSTES DE RECETTES	A PREVOIR EN 2015	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
RCE LA CHAUSSEE HAUDRICOURT														0,00
Participation propriétaire (100%)	17 500,00							17 500,00						17 500,00
RCE LE MOULIN SAINT DOMINIQUE														0,00
Subvention AESN (60%)	10 500,00							10 500,00						10 500,00
Participation propriétaire (40%)	7 000,00							7 000,00						7 000,00
RCE LE MOULIN DU ROY														0,00
Subvention AESN (60%)	10 500,00							10 500,00						10 500,00
Participation propriétaire (40%)	7 000,00							7 000,00						7 000,00
TOTAL	2 902 010,33	150 000,00	-	351 820,00	145 700,00	108 430,00	441 920,00	547 350,00	51 100,33	334 720,00	386 250,00	2 500,00	382 220,00	2 902 010,33

ANNEXE 2

ESTIMATION FINANCIERE DE L'ANIMATION POUR 2013

NB : les répartitions avancées dans ce tableau sont sujettes à modifications en fonction de l'état d'avancement du projet NATURA 2000.
NB2 : à cheval sur les deux colonnes, les sommes sont à diviser entre les deux régions puisque non imputables spécifiquement à l'une d'entre-elles. A noter que pour 2013, trois demandes de financement représentées dans ce tableau sont faites conjointement.

Postes de dépenses	Dépenses imputables sur le compte Habitat-Nature de la région Nord-Picardie (ETTC pour 2013)	Dépenses prévisionnelles pour la partie Picardie de la région Nord-Picardie (ETTC pour 2013) Valeurs imputées sur le compte Habitat-Nature agricole	Dépenses prévisionnelles pour la partie Picardie du site (ETTC pour 2013) Volet agricole	Dépenses prévisionnelles totales en ETTC pour 2013 (toutes régions confondues)
Prestations de services *				
Prestation de services des Chambres d'agriculture 60 et 80 (au titre de l'animation MAET Picardie)			11 500,00	11 500,00
Prestation de services du CENHN (au titre de l'étude "Agrion")		5 000,00		5 000,00
Prestation de services du CENPicardie au titre de l'animation sur les Contrats, de l'aide à l'animation globale et de l'étude "Agrion" et des animations "nature" sur le site Natura 2000 pour des scolaires qui pourraient avoir lieu dans la limite de 5 demi-journées)		12 007,32		12 007,32
Etude "Ecrevisses à pieds blancs - 1092" : étude de définition des populations sur le bassin (stagiaire Institution - 4 mois)	2 500,00			2 500,00
TOTAL prestations de services	2 500,00	17 007,32	11 500,00	31 007,32
Frais de personnel (coût journalier x nb jours)			26% * 4 (sur principal base de salaire 68 pour 2 x 3)	
1 an = 52 semaines de 4j ouvrés = 208j ouvrés (dont environ 36j pour l'animateur principal (268.27€j) et 5j pour les chargés de mission (210€j))		(sur Contrats hors agricoles)	(sur Contrats agricoles)	
Animateur principal : sur la base des objectifs de 3 contrats pour la HN et de 5 pour la Picardie (en moyenne), le temps à passer sur la mission Natura 2000 par l'animateur principal devrait suivre cette répartition soit, en arrondissant, 14j côté HN et 22j côté Picardie	3 755,78	5 901,94	1 338,70	10 996,42
Au titre des jours de chargés de mission mis à contribution sur l'étude "Ecrevisse" sont possibles : 5j en prévisionnel	1 050,00			1 050,00
TOTAL frais de personnel	4 805,78	5 901,94	1 338,70	12 046,42
Détail frais professionnels				
Frais de déplacements tout personnel de l'institution (stagiaire, animateur principal et chargés de mission) : 1 000 km en prévisionnel côté HN et 1 200 km en prévisionnel côté P (à 0,25€/km) dont 200km au titre des MAET [Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006]	250,00	250,00	50,00	550,00
Frais de repas (25 repas pris à l'extérieur au titre de l'étude "Ecrevisse", 1 AR ts les 3 mois sur Amiens ou Rouen - + 10 frais de dépi pour le reste de l'animation (COPIL, Ateliers, rencontres...) : au prorata des objectifs de contractualisation 3/8 côté HN et 5/8 côté P (avec arrondi au repas près) sauf pour les repas écrevisses imputés au côté 76	157,50 (soit 25+5 repas)	137,25 (soit 9 repas)	91,50 (soit 6 repas)	686,25
Frais d'hébergement : aucun en prévision				
TOTAL Frais professionnels	407,50	387,25	141,50	1 236,25
Frais de formation en détail frais de formation : néant				0,00
TOTAL Frais de formation	0,00	0,00		0,00
Achat nasses & matériel de désinfection (achat de 6 nasses - 1360€ TTC) et matériels éclairage pour étude écrevisse (phare 75€ TTC x 4 phares) vuire d'autres fournitures (avec puis de transport)	1 700,00			1 700,00

TOTAL Achats prévisionnels	1 799,00			
<i>Débit des frais de structure (sur la base du compte-administratif 2011 voire du BP 2012 en préparation pour être au plus près des contrats)</i>				
6024 - Fournitures de bureaux* (CA 2011)	2 658,00			2 658,00
6061 - Structures non stockables (eau, électricité, ...)				0,00
6066 - Fournitures et entretien et de petit équipement (CA 2011) - entretien informatic, véhicule	1 565,00			1 565,00
613-614 - Location de bureaux et charges locatives (CA 2012)	7 000,00			7 000,00
615 - Assurances (CA 2011)	9 198,00			9 198,00
626 - Frais postaux et télécommunication (CA 2011)	6 423,00			6 423,00
65 - Impôts et taxes				0,00
68 - Autres charges de gestion courante (location photocopie - CA 2011)	3 868,00			3 868,00
66 - Charges financières				0,00
67 - Charges exceptionnelles				0,00
68 - Dotations aux amortissements (CA 2011)	9 454,00			9 454,00
<i>TOTAL FRAIS DE STRUCTURE (pour 1 HT) (charges de gestion) sur le site et rattachés à l'HT (au prorata de temps à passer sur l'année) : convention de 600 pour 1000 euros, pour 1000 (1000) pour la partie Picardie et 0 HT pour la partie IN, si 0 HT, il sera obtenu un montant de 140 pour 411 de montant total accordé sur l'année pour usage conventionnel sur 0,17 qui correspond au temps passé sur l'année (116,20) de travail possible</i>	128 269,33(117)	128 269,33(117)	200,00	128 564,33(117)
TOTAL frais de structure	601,00	769,50	200,00	1 511,10
Montant total des dépenses prévues pour 2013 (€TTC)	10 314,80	24 006,09	13 180,20	47 501,17

* Prestations donnant lieu à des marchés publics concernant l'assistance de l'animateur dans les tâches : de diagnostic, montage et suivi des contrats ou études envisagées. L'assistance au titre des MAET Natura 2000 est indiquée car il a fait l'objet d'une demande auprès de la DRAAF Picardie pour cette partie. Coté 76, il sera assumé par le CENIN mais ne fait pas partie d'un quelconque marché passé entre l'Institution et ce partenaire.